



## Procès Verbal du Conseil Communautaire du 23 AVRIL 2015

<p><b>Date de la 1<sup>ère</sup> convocation :</b>  <b>Le 16 Avril 2015</b></p> <p><b>Date d'affichage :</b>  <b>Le 24 Avril 2015</b></p>	<p>Présents titulaires : Christophe FIEUTELOT ; Jean Claude CRESPIY ; Philippe ARNOULD ; Philippe BARTHELEMY ; Denis GEORGIN ; Antoine PERNOT ; Daniel BALAY ; Jean Claude GRASSER ; Gérard GAY ; Jacques FLORENTIN ; Vincent FRANCOIS ; Philippe GUIDON ; Christophe POLIN ; Philippe BERNARD ; Nelly JELEN ; Nicolas LE GUERNIGOU ; Miryam SCOMAZZON ; Jean Noël VARLET ; Olivier MICHEL ; Bernard BUZON ; Daniel GEORGES ; Denis MATHIEU ; Alain CERUTTI</p> <p>Pouvoirs : Laurent NARETTO donne pouvoir à Jean Noël VARLET ; Philippe JOLY donne pouvoir à Antony CAPS ; Chantal CHERY donne pouvoir à Antoine PERNOT ; Lucien GIGLEUX donne pouvoir à Jean Claude GRASSER ; Jean Marc IEMETTI donne pouvoir à Philippe GUIDON ; Franck BRIDARD donne pouvoir à Christophe POLIN ; Antony CAPS donne pouvoir à Nelly JELEN</p> <p>Présent suppléant :</p> <p>Absents titulaires non excusés :</p> <p>Absents titulaires excusés : Daniel VILAIN ; Philippe JOLY ; Thierry COSSIAUX ; Valérie D'ELLENA PETITDANT</p>
	<p><b>SECRETAIRE DE SEANCE : Jean Noël VARLET</b></p>

### PREAMBULE

En préambule au conseil, le Président présente les excuses du bureau aux membres communautaires d'avoir dû décaler la date de ce conseil.

En effet, la CCSM a reçu tardivement des services de l'Etat, les notifications des dotations 2015 qui ne sont pas porteuses de bonnes nouvelles.

Les services de la CCSM avaient envisagé une diminution de la DGF (dotation globale de fonctionnement) d'environ 35 000 € ; la baisse notifiée est finalement de 75 000 €.

Avant de laisser la parole à Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances, Bernard BUZON souhaite rappeler que ses engagements prononcés en début de mandat non pas changés. Il est toujours désireux d'afficher une réelle transparence et d'impliquer les élus au cœur du débat.

Lors du précédent conseil communautaire, un manque d'information sur le travail des commissions a été soulevé.

Un récapitulatif du travail des vices présidents et des commissions durant l'année écoulée, est également demandé.

Il informe avoir pris note de ces remarques et a déjà entrepris d'y remédier. D'ores et déjà certains comptes rendus ont été transmis par internet. Cette méthodologie est encore à affiner.

Il souligne également le travail important fourni par les élus pour se réapproprier toutes les informations utiles sur les différents projets. Il rappelle également que tous les élus ne disposent pas de techniciens pour l'élaboration des comptes rendus et que cela prend parfois un peu plus de temps. Dorénavant tous les comptes rendus seront transmis à la chargée de communication qui les mettra en ligne.

#### **FINANCES - BUDGET :**

Bernard BUZON précise que la matrice prospective présentée laisse apparaître un endettement de la collectivité sur 15 ans. Il souhaite absolument diminuer la durée de cet endettement par le biais d'économies, tout en maintenant les projets d'investissement en cours et à venir.

Il informe les élus communautaires qu'un bureau exceptionnel se tiendra le 5 mai prochain durant lequel la commission organisation présentera le nouvel organigramme ainsi que le règlement intérieur. Le nouvel organigramme permettra de dégager des économies financières, mais comportent également quelques inconvénients. Tous ces éléments seront présentés lors du prochain conseil communautaire du 26 mai.

Le budget présenté pour 2015 tient compte d'une augmentation des taux de 4 % pour faire face à la diminution des dotations des services de l'Etat. Cette augmentation représente 9.50 €/habitant.

Il souligne que certaines intercommunalités voisines ont présenté une augmentation des taxes de 35 %.

Il souligne que le budget de la CCSM a été construit de façon raisonnée et qu'il n'est pas nécessaire d'appliquer une telle augmentation.

Il précise que la taxe d'habitation comprend le FNGIR, part directement reversée à l'Etat, et que la fiscalité de zone s'applique pour la ZAC Communautaire.

#### **Délibération 20150423-01 :**

##### **Vote des taux d'imposition communautaire, année 2015**

Bernard BUZON, Président de la Communauté de Communes, sur avis de la Commission des Finances et du Bureau Communautaire propose une hausse de 4 % des taux d'imposition de la Communauté de Communes pour l'année 2015 sur la base des taux de référence 2014 indiqués dans l'état 1259 (2014) de notification des taux d'imposition des taxes directes locales.

Cette évolution est conforme aux orientations budgétaires décidées en 2014 et confirmées lors du DOB 2015.

TAUX 2014 :	TAUX 2015:
Taxe d'habitation : <b>8.05 %</b>	Taxe d'habitation : <b>8.37 %</b>
Taxe sur le Foncier Bâti : <b>4.32 %</b>	Taxe sur le Foncier Bâti : <b>4.49 %</b>
Taxe sur le Foncier Non Bâti : <b>9.70 %</b>	Taxe sur le Foncier Non Bâti : <b>10.09 %</b>
Taux relais CFE : <b>8.80 %</b>	Taux relais CFE : <b>9.15 %</b>

Concernant la fiscalité de zone, il est proposé de voter le taux maximum de droit commun soit 20.18.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (7 contre – 1 abstention)

**Délibération 20150423-02 :**

**Budget Général, Communauté de Communes de Seille et Mauchère : Reprise des restes à réaliser et affectation provisoire des résultats 2014**

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2014 communiqué au Comptable,  
Vu la présentation des résultats 2014 communiqué par le Comptable,

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, dans l'attente de l'adoption du compte de gestion du Comptable et du vote du compte administratif, constatant la sincérité des restes à réaliser et des résultats, propose :

- la reprise au budget primitif 2015, des restes à réaliser 2014 suivants :  
397 430,00 € en dépenses d'investissement  
182 869,00 € en recettes d'investissement
- la reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2014 et leur affectation comme suit :  
1 815 398.42 € d'excédent d'investissement sont repris au budget primitif et reportés en recettes d'investissement (chapitre 001)  
663 962.22 € d'excédent de fonctionnement sont repris au budget primitif et affectés comme suit :  
663 962.22 € d'excédent de fonctionnement sont repris et reportés en recettes de fonctionnement (chapitre 002)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (2 contre – 3 abstention)

**Délibération 20150423-03 :**

**Vote du Budget Primitif 2015**

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, présente le projet de Budget Primitif 2015, établi par la commission des Finances, et validé par le Bureau. Ce projet peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :  
Dépenses : 2 771 453 € TTC  
Recettes : 2 771 453 € TTC  
Section d'Investissement :  
Dépenses : 6 100 004.00 € TTC

Recettes : 6 100 004.00 € TTC

Section de Fonctionnement – dépenses – 2 771 453 euros - le vote a lieu par chapitre

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 362 786 €

Chapitre 012 – Charges de personnels et frais assimilés : 1 022 741 €

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 181 604 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 15 000 €

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 822 468 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes : 177 554 €

Chapitre 66 – Charges financières : 103 800 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 1 500 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 84 000 €

Section de Fonctionnement – recettes – 2 771 453 euros - L'examen des recettes a lieu par chapitre

Section d'Investissement – dépenses individualisables – 4 617 419 euros

Le vote a lieu par opération :

Opération 9103 – Siège – Aménagement : 500 €

Opération 9104 – Insertion – Matériel : 3 080 €

Opération 9153 – Scolaire – Matériel écoles : 1 000 €

Opération 9221 – Pôle Musical Communautaire – Matériel : 3 500 €

Opération 9223 – Siège – Matériel informatique : 17 480 €

Opération 9227 – Scolaire – Matériel informatique : 23 320 €

Opération 9228 – Scolaire – Copieurs : 5 000 €

Opération 9248 – Scolaire – Grange Jullier : 400 €

Opération 9254 – Scolaire – Travaux divers : 40 000 €

Opération 9260 – Scolaire – Mobilier écoles : 5 000 €

Opération 9262 – Scolaire – Matériel incendie : 33 000 €

Opération 9265 – Tourisme – Panneaux : 5 000 €

Opération 9271 – Siège - ENR et serveur : 18 000 €

Opération 9281 – Acquisition de stands : 10 000 €

Opération 9282 – Siège – Création site internet : 2 700 €

Opération 9286 – Scolaire – Ecole zone centre : 2 813 400 €

Opération 9288 – Siège – Réalisation voie verte : 506 000 €

Opération 9289 – Habitat – Disposition Habiter Mieux : 10 000 €

Opération 9290 – Petite Enfance – Site Multi-accueil : 917 600 €

Opération 9292 – Scolaire – Restructuration Brin sur Seille : 15 000 €

Opération 9293 – Restructuration de l'école de Clémery zone Nord : 139 760 €

Opération 9294 – réalisation de la voie verte de la Seille : 44 679 €

Opération 9295 – Siège – acquisition d'un traceur : 3 000 €

Section d'Investissement – dépenses non individualisables – 1 482 585 euros

Dont Section d'Investissement – dépenses – opération pour compte de tiers 458106 - scolaire – école zone centre – 470 587 euros

Section d'Investissement – dépenses – opération pour compte de tiers 458106 - scolaire – école zone centre (avances) – 13 500 euros

Section d'Investissement – dépenses – opération pour compte de tiers 458299 – éclairage public ADEME – 22 950 euros

Section d'Investissement – recettes individualisables – 1 386 920 euros – l'examen des recettes a lieu par opération.

Section d'Investissement – recettes non individualisables – 4 713 084 euros – l'examen des recettes a eu lieu par chapitre.

Dont Section d'Investissement – recettes – opération pour compte de tiers 458206 – scolaire – école zone centre – 611 997.82 euros

Section d'Investissement – recettes – opération pour compte de tiers 458206 – scolaire – école zone centre (avances) – 13 500 euros

Section d'Investissement – recettes – opération pour compte de tiers 458299 – éclairage public ADEME – 16 000 euros

Section d'Investissement – recettes – opération pour compte de tiers 458220 – éclairage public ADEME – 6 950 euros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (2 contre – 5 abstention)

### **Débats :**

Nicolas LE GUERNIGOU présente le budget primitif principal 2015 qui ne comprend pas de changement majeur. Il souligne une baisse des charges générales.

Bernard BUZON précise que l'augmentation des charges de personnel s'explique par une demande du centre des finances publiques qui souhaite une affectation de toutes les charges de personnel sur le budget principal avec un reversement des budgets annexes.

Quelques questions sont soulevées :

#### **Budget général fonctionnement - dépenses**

**Compte 61522** – 6 000 € pour la réfection de la zinguerie : concerne la nouvelle école maternelle de Nomeny. Jean Noël VARLET vice-président en charge du scolaire précise que la responsabilité décennale ne peut être mobilisée que si les dégâts déclarés rendent le bâtiment impropre à son utilisation ou s'il est constaté des problèmes de sécurité ou d'insalubrité.

La CCSM fera appel à l'assurance pour obtenir le remboursement partiel de cette dépense.

**Compte 6182** : précisions apportées quant au service Dialège. C'est un service d'EDF qui s'applique pour toutes les communes et qui permet un suivi et une meilleure maîtrise des consommations électriques.

**Compte 6257** : 3 000 € frais de réception. Bernard BUZON précise que ce montant couvrira exclusivement les frais relatifs au repas du conseil festif et au repas organisé en fin d'année. Il précise que lors des réunions de bureau ou d'autres commissions, le repas est confectionné directement par les élus présents et à leurs frais.

### **Budget général fonctionnement - recettes**

**Compte 7325** : FPIC (fonds de péréquation) – 0 €

Bernard BUZON explique que pour l'instant ce montant est à zéro et qu'il pourrait évoluer selon l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal.

Nicolas LE GUERNIGOU rappelle que pour l'instant la collectivité ne dispose pas d'une lisibilité suffisante sur les montants octroyés dans le cadre de la DGF et du FPIC et qu'il sera nécessaire d'anticiper pour l'an prochain.

**Compte 752** : revenus des immeubles

Pour répondre à Philippe BERNARD qui s'interroge sur l'incidence de la construction de la halle des sports à Nomeny, concernant les recettes de la location du préau couvert par les associations, Jean Noël VARLET explique que ce projet peut avoir une répercussion, mais pour l'instant la CCSM n'a pas de lisibilité sur les choix futurs des associations.

### **Budget général investissement – dépenses**

**Opération 9262** : matériel incendie école

Jean Noël VARLET confirme qu'il s'agit des travaux de mises aux normes dans les sites scolaires. Est compris, entre autres, le remplacement du système de sécurité incendie à l'école primaire de Nomeny. Ces travaux ont été réalisés durant ces dernières vacances scolaires d'avril. Cette dépense était déjà engagée sur l'année précédente et était inscrite en reste à réaliser.

### **Délibération 20150423-04 :**

**Budget Annexe « Z.A. communautaire de Nomeny » affectation provisoire des résultats 2014**

**Vu la présentation des résultats 2014 communiqué par le Comptable,**

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, dans l'attente de l'adoption du compte de gestion du Comptable et du vote du compte administratif, propose :

- la reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2014 et leur affectation comme suit :
  - 243 795.90 € de déficit d'investissement sont repris au budget primitif et reportés en dépenses d'investissement (chapitre 001)
  - 0.49 € d'excédent de fonctionnement sont repris au BP et reportés en recettes de fonctionnement (chapitre 002)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (2 contre)

### **Délibération 20150423-05 :**

**Vote du Budget Annexe 2015 « Z.A. Communautaire de Nomeny »**

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, présente le projet de Budget annexe 2015 « Z.A. communautaire de Nomeny », établi par la commission des Finances, et validé par le Bureau. Ce projet peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement – 12 000.49 euros – L'examen des recettes et dépenses a lieu par chapitre.

Section d'Investissement – 243 795.90 euros – L'examen des recettes et dépenses a lieu par chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (2 contre)

**Délibération 20150423-06 :**

**Budget Annexe « Bâtiment relais-3 » reprise des restes à réaliser et affectation provisoire des résultats 2014**

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2014 communiqué au Comptable,

Vu la présentation des résultats 2014 communiqué par le Comptable,

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, dans l'attente de l'adoption du compte de gestion du Comptable et du vote du compte administratif, constatant la sincérité des restes à réaliser et des résultats, propose :

- la reprise au budget primitif 2015, des restes à réaliser 2014 suivants :  
il n'y a pas de restes à réaliser
- la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 et leur affectation comme suit :  
10 791.79 € de déficit d'investissement sont repris au budget primitif et reportés en dépenses d'investissement (chapitre 001)  
30 257.76 € d'excédent de fonctionnement sont repris au budget primitif et affectés comme suit :  
10 791.79 € d'excédent de fonctionnement sont affectés en autofinancement de la section investissement (article 1068)  
19 465.97 € d'excédent de fonctionnement sont repris et reportés en recettes de fonctionnement (chapitre 002)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (2 contre)

**Délibération 20150423-07 :**

**Vote du Budget Annexe 2015 « Bâtiment relais - 3 »**

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, présente le projet de Budget annexe 2015 « Bâtiment relais », établi par la commission des Finances, et validé par le Bureau. Il précise que le Budget 2015 reprend, avec anticipation, les excédents et déficits constatés 2014 tels qu'établis par le comptable public. Ce projet peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement - 14 200 euros en dépenses et 35 977.97 euros en recettes.  
L'examen des recettes et dépenses a lieu par chapitre.

Service d'Investissement - 14 200 euros 22791,79 € en dépenses et 35 977.97 euros 22791,79 € en recettes- L'examen des recettes et dépenses a lieu par chapitre,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (2 contre)

**Délibération 20150423-08 :**

**Budget Annexe « Bâtiment relais-4 » reprise des restes à réaliser et affectation provisoire des résultats 2014**

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2014 communiqué au Comptable,  
Vu la présentation des résultats 2014 communiqué par le Comptable,

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, dans l'attente de l'adoption du compte de gestion du Comptable et du vote du compte administratif, constatant la sincérité des restes à réaliser et des résultats, propose :

- la reprise au budget primitif 2015, des restes à réaliser 2014 suivants :  
3 000,00 € en dépenses d'investissement  
639 704,00 € en recettes d'investissement
- la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 et leur affectation comme suit :  
608 090.50 € de déficit d'investissement sont repris au budget primitif et reportés en dépenses d'investissement (chapitre 001)  
1 933.02 € d'excédent de fonctionnement sont repris et reportés en recettes de fonctionnement (chapitre 002)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (3 contre – 3 abstention)

**Délibération 20150423-09 :**

**Vote du Budget Annexe 2015 renommé « Bâtiment relais - 4 et Cellules commerciales »**

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, présente le projet de Budget annexe 2015 « Bâtiment relais », établi par la commission des Finances, et validé par le Bureau. Il précise que le Budget 2015 reprend, avec anticipation, les excédents et déficits constatés 2014 tels qu'établis par le comptable public. Ce projet peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement - 6 740 euros en dépenses et 23 993.02 euros en recettes.  
L'examen des recettes et dépenses a lieu par chapitre.

Service d'Investissement - 628 290.50 euros en dépenses et 639 704.00 euros en recettes-  
L'examen des recettes et dépenses a lieu par chapitre,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (3 contre – 3 abstention)

**Débats :**

Nicolas LE GUERNIGOU confirme que la somme de 17 200 € de remboursement du capital concerne 6 mois.



Actuellement les trois cellules sont occupées par des locataires. Seul le bâtiment relais n'a pas trouvé preneur. Il est impératif de pourvoir à sa location à court terme. Le cas échéant, le budget principal alimentera ce budget annexe.

Philippe ARNOULD souligne qu'il convient d'en faire un objectif prioritaire et qu'une absence de location au-delà de six mois deviendrait problématique.

Philippe BERNARD revient sur le fait que ce projet avait fait l'objet d'un vote en conseil et qu'il n'est pas nécessaire de refaire le débat.

Daniel GEORGES rappelle que la collectivité a mandaté, depuis deux mois, une agence immobilière. Cette dernière a pris contact avec cinq entreprises, sans succès. La conjoncture économique actuelle nécessite de se donner encore un peu de temps pour trouver un éventuel locataire. Il indique qu'il a été personnellement sollicité par une entreprise mais le prix proposé pour louer ce bien était bien en deçà du prix fixé par la CCSM.

Jacques FLORENTIN précise qu'il s'abstiendra sur ce vote en raison de son désaccord avec les décisions prises. Il rappelle que l'entreprise pressentie pour louer ce bâtiment souhaitait négocier une diminution mensuelle du loyer de 300 €. Si la collectivité avait répondu favorablement à cette demande, le bâtiment serait actuellement occupé.

Bernard BUZON est conscient de cette problématique et confirme qu'une réflexion pourrait être menée sur une éventuelle autre destination, si ce bien n'est pas loué à terme. Il reconnaît qu'avoir refusé la négociation avec la Sté RMI était une erreur, mais la décision a été prise en conseil

Considérant que l'agence immobilière n'a pas un mandat d'exclusivité, Philippe ARNOULD propose de se rapprocher du CAREP et autres organismes afin d'élargir le champ de recherche.

**Délibération 20150423-10 :**

**Budget Annexe « Gestion des déchets » affectation provisoire des résultats 2014**

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2014 communiqué au comptable,

Vu la présentation des résultats 2014 communiqué par le Comptable,

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, dans l'attente de l'adoption du compte de gestion du Comptable et du vote du compte administratif, propose :

- la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 et leur affectation comme suit :  
318 115.63 € d'excédent de fonctionnement sont repris au budget primitif et reportés en recettes de fonctionnement (chapitre 002)  
149 870.85 € d'excédent d'investissement sont repris au budget primitif et reportés en recettes d'investissement (chapitre 001)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (2 contre)

**Délibération 20150423-11 :**

**Vote du Budget Annexe 2015 Gestion des déchets »**

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, présente le projet de Budget annexe 2015 « Gestion des Déchets », établi par la commission des Finances, et validé par le Bureau. Il précise que le Budget 2015 reprend, avec anticipation, les excédents constatés 2013 tels qu'établis par le comptable public. Ce projet peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 765 457 € TTC (dont 175 867 € frais de personnel)

Recettes : 1 054 459.63 € TTC

Section d'Investissement :

Dépenses : 40 720 € TTC

Recettes : 177 530.85 € TTC

Section de Fonctionnement – dépenses – 765 457 euros - L'examen des dépenses a lieu par chapitre.

Section de Fonctionnement – recettes – 1 054 459.63 euros - L'examen des recettes a lieu par chapitre.

Section d'Investissement - dépenses non individualisables – 30 000 euros - L'examen des dépenses a lieu par opération.

Opération 9100 – Déchetterie : 30 000 €

Section d'Investissement - dépenses non individualisables – 10 720 euros - L'examen des dépenses a lieu par chapitre.

Section d'Investissement - recettes non individualisables – 177 530.85 euros - L'examen des recettes a eu lieu par chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (2 contre)

**Débats :**

Nicolas LE GUERNIGOU souligne la stabilité et la maîtrise du budget gestion des déchets. L'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) et de la TVA impacte le budget 2015 et sera intégré à la redevance 2015.

Seules quelques factures de 2014 n'ont pu être payées en 2014 et seront prises sur les excédents de fonctionnement.

Bernard BUZON informe les membres que le SIVOM de la Natagne et Mauchère a adressé un courrier à la Communauté de Communes afin de contester les titres de remboursement émis suite à l'arrêté de non rattachement des trois communes.

Ce courrier a été transmis à Monsieur RAFFY, secrétaire général de la Préfecture de Meurthe et Moselle qui a assuré s'en occuper. Le recouvrement de ces titres devrait être effectué mais ce dossier risque d'aboutir devant le tribunal administratif.

**Délibération 20150423-12 :**

## **Budget Annexe « Assainissement » : Reprise des restes à réaliser et affectation provisoire des résultats 2014**

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2014 communiqué au Comptable,  
Vu la présentation des résultats 2014 communiqué par le Comptable,

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, dans l'attente de l'adoption du compte de gestion du Comptable et du vote du compte administratif, constatant la sincérité des restes à réaliser et des résultats, propose :

- la reprise au budget primitif 2015, des restes à réaliser 2014 suivants :  
54 400,00 € en dépenses d'investissement  
54 400,00 € en recettes d'investissement
- la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 et leur affectation comme suit :  
50 253.53 € déficit d'investissement sont repris au budget primitif et reportés en dépenses d'investissement (chapitre 001)  
405 995.83 € d'excédent de fonctionnement sont repris au budget primitif et reportés en recettes de fonctionnement (chapitre 002)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (2 contre)

### **Délibération 20150423-13 :**

#### **Vote du Budget Annexe 2014 « Assainissement »**

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, présente le projet de Budget annexe 2015 « Assainissement », établi par la commission des Finances, et validé par le Bureau. Il précise que le Budget 2015 reprend, avec anticipation, les excédents et déficits constatés 2014 tels qu'établis par le comptable public. Ce projet peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 656 966.47 € HT

Recettes : 995 413.83 € HT

Section d'Investissement :

Dépenses : 812 800.00 € HT

Recettes : 812 800.00 € HT

Section de Fonctionnement – dépenses – 656 966.47 euros - L'examen des dépenses a lieu par chapitre.

Section de Fonctionnement – recettes – 995 413.83 euros - L'examen des recettes a lieu par chapitre.

Service d'Investissement – dépenses individualisables –648 800 euros – Le vote a lieu par opération.

Opération 9102 – Etude BRIN/SEILLE : 10 200 €

Opération 9104 – Etude NOMENY : 2 400 €

Opération 9105 – Etude BELLEAU : 83 700 €

Opération 9106 – Etude BEY : 12 500 €

Opération 9107 – Etude CLEMERY : 55 400 €

Opération 9108 – Etude LANFROICOURT : 15 700 €  
Opération 9109 – Etude LEYR : 86 600 €  
Opération 9110 – Etude SIVRY : 23 800 €  
Opération 9202 – travaux BRIN/SEILLE : 72 000 €  
Opération 9204 – travaux NOMENY : 75 500 €  
Opération 9207 – Travaux CLEMERY : 5 000 €  
Opération 9209 – Travaux LEYR : 120 000 €  
Opération 9900 – Travaux divers : 50 000 €  
Opération 9901 – Mobilier et Matériel informatique : 1 000 €  
Opération 9902 – Logiciel de gestion technique : 20 000 €  
Opération 9903 – travaux RAUCOURT : 15 000 €

Section d'Investissement – dépenses non individualisables : 164 000 €

Section d'investissement – recettes individualisables : 477 600 €

Section d'investissement – recettes non individualisables : 335 200 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition, à la majorité (2 abstention)

#### **Débats :**

Le budget laisse apparaître une augmentation des charges de personnel en raison du recrutement envisagé pour l'entretien des stations d'épuration.

Bernard BUZON demande si les préconisations de l'AERM concernant les villages d' Eply, Thézey et Raucourt ont été prises en compte dans le budget 2015.

Jean Claude GRASSER, vice président en charge de l'assainissement, répond négativement.

Miryam SCOMAZZON souhaite savoir en quoi consiste l'opération 9902 « logiciel de gestion technique ».

Jean Claude GRASSER explique qu'il s'agit de logiciel de télégestion qui permet la centralisation de toutes les données des stations d'épuration. Actuellement les stations sont équipées d'un système de carte GSM Sofrel qui envoie les alertes sur un téléphone portable. Mais aucune centralisation n'est effective.

Avant de passer au vote des délibérations relatives aux AP/CP, Nelly JELEN, interpellée, explique que pour rester en cohérence avec son vote exprimé contre l'augmentation des taux, elle a voté contre pour les délibérations portant sur les différents budgets.

#### **Délibération 20150423-14 :**

**Budget Général : Programme d'investissement - autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) - état de consommation des crédits**

- 1. Autorisation de programme n°2010-02 : mise aux normes des bâtiments scolaires (opération 9277)**

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 avril 2010 relative à la création d'AP/CP pour les opérations pluriannuelles (2010-01, 2010-02, 2010-03),

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2013 ajustant les crédits de paiements de l'AP/CP n°2010-01,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 Mars 2014 ajustant les crédits de paiements de l'AP/CP n°2010-01,

Il est proposé l'état de réalisation ainsi que les ajustements suivants :

<b>Exercice</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Total de l'opération</b>
<b>Crédits de paiement prévisionnels 2010</b>	0	140 000	70 000	70 000	70 000	350 000
<b>Consommation réelle 2011</b>	0	7 858				
<b>Consommation réelle 2012</b>			69 194			
<b>Crédits de paiement prévisionnel 2013 ajustés</b>				145 000	127 948	350 000
<b>Consommation réelle 2013</b>				0		
<b>Crédits reportés sur 2014</b>					145 000	
<b>Crédits de paiement prévisionnel 2014 ajustés</b>					272 948	350 000
<b>Consommation réelle 2014</b>					3 219	80 271 €

**2. Autorisation de programme n°2012-04 : construction d'un site de regroupement scolaire zone centre à Jeandelaincourt (opération 9286)**

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 avril 2012 relative à la création d'AP/CP pour l'opération pluriannuelle « construction d'un site de regroupement zone centre » (2012-04),

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2013 ajustant les crédits de paiement et le montant de l'AP/CP 2012-04,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 Mars 2014 ajustant les crédits de paiement et le montant de l'AP/CP 2012-04,

Il est proposé l'état de réalisation ainsi que les ajustements suivants :

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
<b>Crédits de paiement prévisionnels 2014</b>	249 800	147 000	1 835 000	2 321 000	88 000	222 400	4 863 200
<b>Consommation réelle 2014</b>			1 392 359.80				
<b>Crédits de paiement prévisionnels 2015 ajustés</b>			1 392 359	2 813 400	82 900	222 400	4 511 059

### **3. Autorisation de programme n°2013-05 : construction d'un site multi-accueil à Leyr, Zone Sud (opération 9290)**

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2013 d'une AP/CP 2013-05 ,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 Mars 2014 d'une AP/CP 2013-05 ,

Considérant que l'opération de construction du site multi accueil nécessite une mise à jour de son phasage de réalisation, ainsi qu'une prorogation d'un an de l'AP 2013-05,

Il est proposé l'état de réalisation ainsi que les ajustements suivants :

<b>Exercice</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Total de l'opération</b>
<b>Consommation réelle 2013</b>	299.38				
<b>Crédits de paiement prévisionnels 2014</b>		220 000	679 700		900 000
<b>Consommation réelle 2014</b>		56 664.46			
<b>Crédits reportés sur 2015</b>		163 336			
<b>Crédits de paiement prévisionnels 2015 ajustés</b>			917 600(*)	154 800	1 129 363 €

(\*) y compris 40 000 € TTC pour l'acquisition du mobilier petite enfance

**4. Autorisation de programme n°2013-06: réalisation d'une voie verte à Brin sur Seille, Zone Sud (opération 9288)**

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2013 d'une AP/CP 2013-05 ,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 Mars 2014 d'une AP/CP 2013-05 ,

Considérant que l'opération pour la réalisation d'une voie verte à Brin sur Seille, zone Sud, nécessite une mise à jour de son phasage de réalisation, ainsi qu'une prorogation d'un an de l'AP 2013-06,

Il est proposé l'état de réalisation ainsi que les ajustements suivants :

<b>Exercice</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Total de l'opération</b>
<b>Consommation réelle 2013</b>	1 300			
<b>Crédits de paiement prévisionnels 2014</b>		340 000		341 800
<b>Consommation réelle 2014</b>		4 227.70		
<b>Crédits reportés sur 2015</b>		335 772		
<b>Crédits de paiement prévisionnels 2015 ajustés</b>			506 000	511 528 €

#### **5. Autorisation de programme n°2014-07: Dispositif Habiter Mieux (opération 9289)**

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 Mars 2014 d'une AP/CP 2014-07 ,

Compte tenu du décalage du démarrage de cette opération, il est proposé de prolonger la durée de l'AP/CP

Il est proposé l'état de réalisation ainsi que les ajustements suivants :



Exercice	2014	2015	2016	2017	Total de l'opération 2014/2016
Crédits de paiement 2014	10 000	10 000	10 000		30 000
Consommation réelle 2014	0				
Crédits reportés sur 2015	0				
Crédits de paiement prévisionnels 2015		10 000	10 000	10 000	30 000 €

**6. Autorisation de programme n°2015-01: Restructuration de l'école zone Nord à Clémery (opération 9293)**

Il est proposé la création d'une nouvelle AP/CP pour la restructuration de l'école zone Nord à Clémery :

Exercice	2015	2016	Total de l'opération 2014/2016
Crédits de paiement prévisionnels 2015	139 760	128 740	268 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve ces propositions, à l'unanimité

**Délibération 20150423-15 :**

**Budget Assainissement : Programme d'investissement - autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) - état de consommation des crédits**

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 avril 2013 relative à la création d'AP/CP pour l'opération pluriannuelle (2013-01, 2013-02, 2013-03),

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2013 ajustant les crédits de paiement et le montant des AP/CP,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 Mars 2014 ajustant les crédits de paiement et le montant des AP/CP,

Il est proposé les états de réalisation des opérations AP/CP ainsi que les ajustements suivants :

**1. Autorisation de programme n°201-01 : travaux assainissement Nomeny (opération 9204AP)**

<b>DEPENSES</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Total de l'opération</b>
<b>STEP – Marché E</b>	100 000	650 000	0	750 000
<b>Transfert – Marché Ebis</b>	50 000	100 000	0	150 000
<b>Total HT</b>	150 000	750 000	0	900 000
<b>Consommation réelle 2012</b>	574			
<b>Crédits reportés sur 2013</b>	149 426			
<b>Crédits de paiement prévisionnels 2013 ajustés</b>		998 669		
<b>Consommation réelle 2013</b>		884 531		
<b>Crédits reportés sur 2014</b>			114 139	999 244
<b>Consommation réelle 2014</b>			112 524	997 629 €

**2. Autorisation de programme n°2012-02 : travaux assainissement Jeandelaincourt (opération 9203AP)**

<b>DEPENSES</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Total de l'opération initiale</b>	<b>Total de l'opération ajustée</b>
<b>Collecte + ECP + salle des fêtes – Marché B</b>	131 000	136 200	0	267 200	249 599
<b>Collecte rue de la Horne et entrée du village – Marché C</b>	88 500	92 500	0	181 000	198 950
<b>TOTAL HT</b>	219 500	228 700	0	448 200	448 549
<b>Consommation réelle 2012</b>	192 963				
<b>Crédits reportés sur 2013</b>	26 537				
<b>Crédits de paiement prévisionnels 2013 ajustés</b>		254 143			
<b>Consommation réelle 2013</b>		201 525			
<b>Crédits reportés sur 2014</b>			54 061		448 549
<b>Consommation réelle 2014</b>			48 938.53		443 426 €

**3. Autorisation de programme n°2012-03 : travaux assainissement Brin sur Seille (opération 9202P)**

<b>DEPENSES</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Total de l'opération initiale</b>	<b>Total de l'opération ajustée</b>
<b>Transfert rond point de la Lampe – Marché D1 (B)</b>	223 200	0	0	0	223 200	179 845
<b>STEP – Marché D</b>	9 000	489 000	0	0	498 000	543 150
<b>Collecte tronçon 1 rue de Metz – Marché E</b>	436 300	109 100	0	0	545 400	528 247
<b>Collecte EU – Marché F</b>	0	317 000	0	0	317 000	295 012
<b>TOTAL HORS TAXES</b>	668 500	915 100			1 583 600	1 546 254
<b>Consommation réelle 2012</b>	101 730					
<b>Consommation réelle 2013</b>		1 223 137				
<b>Crédits reportés sur 2014</b>			221 387			1 546 254
<b>Consommation réelle 2014</b>			151 782			
<b>Crédits reportés sur 2015</b>				72 000		1 548 849 €

--	--	--	--	--	--	--

**4. Autorisation de programme n°2015-02 : travaux assainissement Leyr (opération 9209)**

Il est proposé la création d'une nouvelle AP/CP pour les travaux d'assainissement à Leyr

<b>DEPENSES hors taxes - LEYR</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Total de l'opération initiale</b>
<b>Crédits prévisionnels</b>	114 654	2 151 457	311 775	34 642	2 612 528 €

**5. Autorisation de programme n°2015-03 : travaux assainissement Clémery (opération 9207)**

Il est proposé la création d'une nouvelle AP/CP pour les travaux d'assainissement à Clémery

<b>DEPENSES hors taxes - CLEMERY</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Total de l'opération initiale</b>
<b>Crédits prévisionnels</b>	4 504	467 832	957 757	630 173	2 060 266 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve ces propositions, à l'unanimité

**Délibération - 20150423-16 :**

**Convention – Titres par Carte Bancaire sur Internet (TIPI)**

Bernard BUZON, Président de la Communauté de Communes demande l'autorisation aux élus communautaires, de signer une convention avec la Direction Départementale des Finances Publiques, pour la mise en place d'un service de paiement des titres par carte bancaire sur internet.

Cette convention portera sur les factures émises par tous les services de la CCSM (Assainissement, OM, Zirond'Aile, PMC...).

Pour information, le service proposé par la Direction Générale des Finances Publiques est facturé 0,05€ par transaction + 0,25% du montant de la facture. Pour 100€, cela représente 0,30€. Ces tarifs sont négociés pour les collectivités.

Le Conseil communautaire autorise le Président, à signer la convention TIPI, à l'unanimité

#### **Débats :**

Bernard BUZON souligne que ce dispositif a pour vocation d'apporter un service supplémentaire aux habitants. Le coût des transactions n'est pas répercuté à l'utilisateur. Le paiement en ligne est de plus en plus utilisé et va encore évoluer. Le centre des finances publiques estime actuellement à environ 10 à 20 % d'utilisateurs de ce mode de paiement qui facilite le travail de la perception mais également de nos services.

#### **Délibération 20150423-17 :**

#### **Autorisation d'acquiescer auprès de la commune de Leyr les parcelles nécessaires à la construction d'une structure multi accueil petite enfance communautaire.**

Le Président en place de Chantal CHERY, Vice-présidente en charge du Pôle « Améliorer le cadre de vie », rappelle à l'assemblée le projet de construction d'une structure multi accueil communautaire, approuvé par délibération communautaire en date du 10 décembre 2012, calibrée pour recevoir 25 places sur la commune de Leyr.

Le projet, dont les travaux doivent démarrer en mai 2015, nécessite l'acquisition de parcelles actuellement propriétés de la commune de Leyr et cadastrées ainsi:

-ZV 64

-ZV 432

pour une surface totale de 1 405 m<sup>2</sup>, conformément au plan d'arpentage joint en annexe.

Le coût d'acquisition de ces parcelles auprès de la commune a été fixé à 5 000 € par délibération du conseil municipal de Leyr en date du 25 septembre 2014.

Chantal CHERY demande aux conseiller communautaire d'autoriser le Président à procéder aux différents actes et à signer les documents nécessaires à l'acquisition de ces parcelles, aux conditions ci dessus énoncées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président, à procéder à la majorité (2 contre) à l'acquisition des terrains concernés auprès de la commune de Leyr.

#### **Débats :**

Christophe FIEUTELOT s'étonne que la CCSM envisage la construction sur des parcelles classées en zone naturelle.

Bernard BUZON rappelle qu'il est de la responsabilité du maire d'accorder ou non le permis de construire.

Philippe ARNOULD indique qu'il votera contre cette délibération, notamment en raison du coût d'acquisition. De plus, la situation des parcelles en zone naturelle peut poser un problème pour l'obtention du permis de construire. L'achat devra se faire après acceptation du permis.

## **GESTION DES DECHETS**

### **Délibération - 20150423-18**

#### **Autorisation donnée au Président de signer une convention OCAD3E suite au renouvellement de leur agrément pour la période de 2015 à 2020**

Philippe BARTHELEMY, vice Président en charge de la gestion des déchets, rappelle la convention actuelle signée avec l'organisme OCAD3E.

Suite au renouvellement de leur agrément pour la période de 2015 – 2020, la CCSM doit signer une nouvelle convention avec cet organisme.

Les évolutions pour la période 2015-2020 s'inscrivent dans le respect des missions fondamentales d'OCAD3E d'assurer auprès des collectivités l'intermédiation administrative et financière afin de leur offrir une interface unique garantissant :

- la contractualisation pour une couverture universelle du territoire,
- la continuité du service d'enlèvement et du versement des soutiens financiers.

Parallèlement, l'OCAD3E conserve sa mission de coordination de la filière s'agissant :

- du suivi des obligations de la filière DEEE ménagers,
- de l'harmonisation de la communication des éco-organismes et des (éventuels) systèmes individuels,
- de la coordination des études techniques d'intérêt général.

Le nouveau barème de soutien modifie sensiblement en notre faveur la convention OCAD3E.

En accord avec les associations qui nous représentent et le Ministère de l'Ecologie, l'organisme OCAD3E a décidé de résilier de façon anticipée au 31 décembre 2014 la convention qui nous lie et de solliciter la signature de la nouvelle convention dont la durée coïncidera avec la durée du nouvel agrément d'OCAD3E (1/1/2015 au 31/12/2020).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président, à l'unanimité à signer la convention avec l'organisme OCAD3E pour la période de 2015 à 2020.

## **SCOLAIRE**

### **Délibération - 20150423-19**

**Lancement d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition de mobilier scolaire, périscolaire et de restauration pour le site de regroupement zone centre à Jeandelaincourt en groupement de commande avec le SIS de la Seille, et l'acquisition de mobilier petite enfance pour le site multi accueil de Leyr.**

Jean Noel VARLET, Vice – Président en charge du scolaire, rappelle le projet de construction d'un site de regroupement scolaire, d'un accueil périscolaire et d'une restauration sur la commune de Jeandelaincourt.

Vu la délibération du 16 décembre 2014 autorisant le Président de la CCSM à signer une convention de groupement de commande avec le SIS de la Seille.

Vu la constitution spécifique d'une Commission MAPA pour l'acquisition de ce mobilier.

Vu que la Communauté de Communes de Seille et Mauchère est le coordonnateur de ce groupement de commande

Le montant d'acquisition de mobilier scolaire et de restauration est estimé à 90 000.00 € HT

Chantal CHERY, vice présidente en charge de la petite enfance rappelle le projet de construction d'un site multi accueil petite enfance sur la commune de Leyr.

Le montant d'acquisition du mobilier petite enfance est estimé à 40 000 € à intégrer au groupement de commande constitué par délibération du 16 décembre 2014.

Il est demandé à l'assemblée du conseil communautaire :

- d'approuver ces dispositions,
- d'autoriser le Président à organiser et à lancer le marché à procédure adaptée pour l'acquisition du mobilier,
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférant à l'organisation de ce marché
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférant à la passation et à l'attribution du marché sur avis de la Commission MAPA

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à l'unanimité

## **DIVERS**

### **Délibération - 20150423-20**

#### **Organisation du prochain conseil communautaire**

Bernard BUZON, Président de la Communauté de Communes propose, après avis favorable de l'assemblée d'organiser le prochain Conseil Communautaire en commune de Nomeny

Le Conseil communautaire approuve cette délibération à l'unanimité

#### **Débats :**

Bernard BUZON informe les élus communautaires du départ du directeur des services pour un poste sur la Communauté de Communes des Vallées du Cristal à Baccarat.

Sébastien GRODIDIER a demandé par dérogation de pouvoir bénéficier d'un départ anticipé au 18 mai, soit un mois avant la fin du préavis.



Le Président a donné son accord en contrepartie de la mise en place d'une convention avec la Communauté de Communes de Baccarat afin d'assurer un tuilage avec l'éventuel remplaçant pendant la durée nécessaire.

Bernard BUZON indique les prochaines dates de bureaux et conseils :

5 mai	Bureau	Organigramme + règlement intérieur + calendrier en ligne
12 mai	Bureau	Préparation du conseil communautaire
26 mai	Conseil communautaire	
16 juin	Bureau	Préparation du conseil communautaire
30 juin	Conseil communautaire festif	

Le dernier conseil aura lieu le 30 juin, et non en juillet, afin de réunir le plus grand nombre de membres. La reprise des conseils se fera en septembre.

Miryam SCOMAZZON souhaite connaître le taux d'emprunt et considérant les taux proposés actuellement par les organismes financiers, demande s'ils ont été renégociés dernièrement. Nicolas LE GUERNIGOU explique que les taux sont indexés sur l'EURIBOR et qu'ils sont renégociés régulièrement.

Philippe BARTHELEMY indique que le rapport d'activité du service gestion des déchets est achevé et a été transmis au centre de gestion pour validation.